

**COMMUNE DE LONGVIC**  
**Département de la Côte d'Or**

-----

COMMUNE DE LONGVIC  
Canton de CHENOVE  
Arrondissement de DIJON  
Département de la Côte d'Or

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC**  
**Du 13 Novembre 2025**

Nombre de membres  
En exercice : 17  
Présents : 11  
Votants : 12

Le Treize Novembre Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,  
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,  
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX ( Pouvoir de madame  
MARTELLI) – HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON  
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusés :

Mesdames BONNOT – HAMADOU – MOSSON – MARTELLI – TONOT  
Monsieur TALMET

**N° 2025-096**

Objet : Présentation du RSU de l'année 2024

Monsieur Jean-Marc RETY, Vice-Président, rappelle que les collectivités territoriales doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Ce RSU est présenté au Conseil d'Administration du CCAS (article L231-4 du CGFP), après avis du Comité Social Territorial.

Il compile les données relatives aux politiques de ressources humaines autour des thématiques suivante : Emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline ...

En accord avec les Représentants du Personnel, le RSU 2024 a donné lieu à un débat en Conseil Social Territorial le 4 novembre 2025, aboutissant chacun à l'émission d'un avis favorable.

Un exemplaire du RSU 2024 ayant été joint en annexe à l'ordre du jour du présent Conseil

Accusé de réception en préfecture 021-262101124-20251113-2025-096-DE Date de réception préfecture : 18/11/2025
--

d'Administration, il est demandé aux Administrateurs de PRENDRE ACTE du débat auquel cette présentation aura donné lieu.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,  
Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,  
Jean-Marc RETY.

